

***Les clusters mondiaux
dans le domaine des éco-technologies :
enseignements, perspectives et opportunités***

Note de synthèse

**Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et
de la Mer (MEEDDM)**



Avril 2010

Introduction

Contexte et rappel des objectifs de l'étude

Depuis quelques années, de nombreuses politiques se sont **développées en faveur du soutien au développement durable et de la lutte contre le changement climatique**. L'importance du volet consacré à la croissance verte dans les récents plans de relance en est l'un des signes les plus visibles. On note ainsi sur l'ensemble cumulé **des plans de relance internationaux, estimé à 2800 milliards de dollars, que près de 430 milliards de dollars sont consacrés au volet vert, soit près de 15% (MEEDDM, 2009)**.

En France, le **Grenelle de l'Environnement**, dont le premier volet a été voté en octobre 2008 et le second volet est en cours d'examen par le Parlement, renforce une dynamique de progression vers le développement durable et en toile de fond de soutien aux éco-technologies.

La dynamique nationale se poursuit d'ailleurs avec notamment le **comité stratégique « Ecotech 2012 »**, supervisé par la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie et le Secrétaire d'Etat à l'Industrie et à la Consommation, qui a débouché sur un plan stratégique en décembre 2008, axé sur le développement de Filières éco-technologiques porteuses pour le territoire (Ecotech 2012). Par ailleurs, le MEEDDM a initié en 2009-2010 la réalisation d'une consultation en 2009-2010 sur les 18 « filières industrielles stratégiques de la croissance verte » pour le territoire français.

Le phénomène national de **réorientation généralisé des pôles de compétitivité vers une démarche plus respectueuse de l'environnement** et le récent lancement d'un **appel à candidatures spécifique** pour des pôles de compétitivité 'écotech' nationaux témoigne de plus de l'engouement pour cette thématique et de ses enjeux.

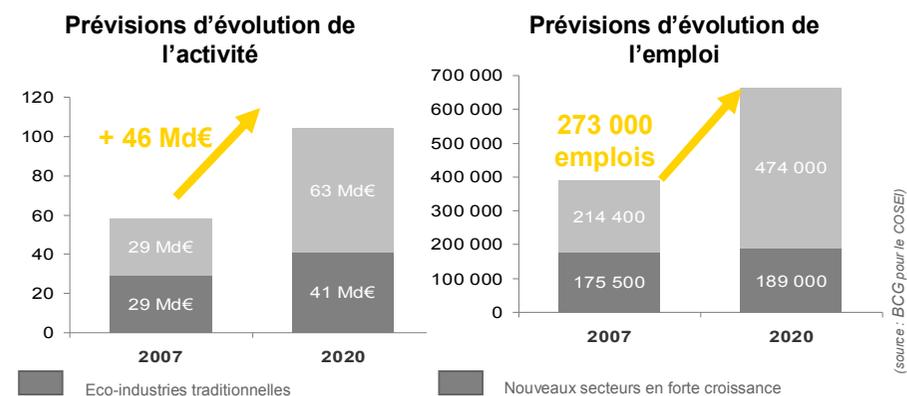
ce contexte de repositionnement des pôles nationaux et du lancement d'un appel à candidature pour la labellisation de nouveaux pôles éco-technologiques, cette étude vise à fournir :

Une vision d'ensemble des dynamiques du marché des éco-technologies et du développement des clusters;

Une analyse des stratégies, positionnement, modes de fonctionnement et d'intervention des huit clusters éco-technologiques internationaux étudiés;

Une synthèse des principaux enseignements relevés et des bonnes pratiques transférables au contexte français

Prévisions d'évolution de l'activité et de l'emploi éco-technologique en France



Introduction

Méthodologie de l'étude

L'étude s'est déroulée en deux phases :

Phase 1 : Une revue bibliographique de l'état de l'art sur les clusters et éco-technologies

Phase 2 : Une analyse comparative de 8 clusters mondiaux et une mise en perspective de ces exemples au regard des pratiques des pôles français

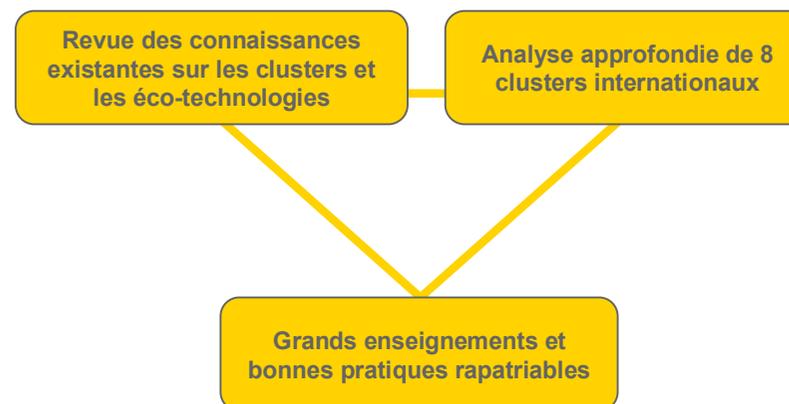
L'analyse a été menée en s'appuyant sur la bibliographie existante et sur la réalisation d'entretiens avec des parties prenantes des clusters (responsables du cluster, entreprises membres, etc.). La réalisation d'entretiens complémentaires en phase 2 avec des responsables de pôles français a permis d'affiner le positionnement des acteurs français dans le paysage international.

Les travaux réalisés ont conduit à mettre en perspective de grands enseignements autour de trois axes principaux :

- 1) Les profils des clusters,
- 2) L'organisation et les stratégies des clusters,
- 3) Les modes d'intervention des clusters.

Ces enseignements ainsi que l'analyse des bonnes pratiques observées à l'étranger ont permis de dégager des tendances et de proposer des axes de recommandations pour les pôles éco-technologiques français, qui sont reprise dans les pages suivantes de cette synthèse.

Méthodologie de l'étude



Liste des clusters étudiés dans l'analyse comparative

Pays	Cluster étudié
Allemagne	Solar Valley Mitteldeutschland
Danemark/Suède	Øresund Environment Academy
Etats-Unis	CleanTECH San Diego
Etats-Unis	Massachusetts Clean Energy Centre
Finlande	Cluster de Lahti
Israël	Cluster eau
Japon	K-RIP
Royaume-Uni	Envirolink NorthWest

Synthèse des enseignements et des bonnes pratiques transférables

1-Que retenir sur les profils de clusters éco-technologiques ?

Les clusters sont encore jeunes et en plein expansion

Les clusters éco-technologiques se caractérisent par leur relative jeunesse (au plus 10 ans pour le cluster Envirolink, et plus généralement 2 à 3 ans) qui conditionne leur profil et leur positionnement (plus souvent généraliste)

positionnent davantage sur des objectifs de développement économique et d'attractivité des territoires et sur des typologies de concentration régionale d'acteurs sans logique d'adhésion.

Certains clusters ont cependant l'originalité de proposer des services distincts suivant les acteurs, membres et non membres, combinant à la fois des actions spécifiques de soutien à leurs membres et une action plus générale de développement territorial.

Les pouvoirs publics sont fortement impliqués dans l'émergence des clusters éco-technologiques

Les clusters étudiés se caractérisent par une implication forte des pouvoirs publics tant dans la mise en place d'un éco-système favorable et dans le soutien à l'initiative de clusterisation que dans le développement ultérieur du cluster. Cette forte présence des pouvoirs publics est une caractéristique et une spécificité des clusters éco-technologiques que l'on observe dans l'ensemble des pays étudiés, y compris aux Etats-Unis.

Les pouvoirs publics sont en effet de véritables moteurs, par les leviers financiers, politiques et réglementaires dont ils disposent, mais également par leur implication sur les sujets du développement durable et des éco-technologies, qui en font de véritables acteurs et partenaires des clusters.

Les clusters privilégient des positionnements généralistes

Les clusters éco-technologiques privilégient un positionnement généraliste portant sur un panel de thématiques afin de s'adapter au développement du marché, des territoires et à l'émergence de nouvelles opportunités. Une telle stratégie de positionnement peut s'expliquer, d'une part par la relative jeunesse des pôles, qui ne disposent donc que de peu de retour d'expériences, et d'autre part par des objectifs de développement économique de ces clusters, qui préfèrent alors un positionnement prudent.

Au niveau international et de façon plus générale, on observe un verdissement de nombreux clusters plus conventionnels par une intégration croissante des éco-technologies dans leurs thématiques (ex : automobile, construction...)

Les clusters ne se distinguent pas des structures conventionnelles

Les clusters éco-technologiques ne se distinguent pas des structures conventionnelles de cluster (cluster « business », cluster « recherche » ou cluster « business & recherche »). Cependant, compte tenu de l'implication forte des pouvoirs publics, et principalement des collectivités locales, les clusters se

Synthèse des enseignements et des bonnes pratiques transférables

1-Que retenir sur les profils de clusters éco-technologiques ?

Quels facteurs clés pour l'émergence d'un cluster éco-technologique?

L'émergence d'un cluster éco-technologique nécessite un terreau propice incluant les éléments suivants :

- ▶ une politique publique au niveau régional ou national en faveur des éco-technologies ou de l'environnement
- ▶ une implication forte des structures publiques locales
- ▶ des forces régionales pré-existantes
- ▶ une implication forte du secteur privé et de quelques grandes entreprises
- ▶ des liens étroits entre les acteurs du territoire, pré-existants à la clusterisation
- ▶ des expériences préalables dans le développement de clusters.

Les clusters sont des clusters éco-technologiques mais non des clusters développement durable

Les clusters éco-technologiques participent par essence au développement durable en limitant les impacts environnementaux des produits et services qu'ils développent. Leur prise en compte de ce sujet peut cependant s'étendre à d'autres actions telles que le soutien au développement et à la réalisation de stratégies territoriales de développement durable ou à l'implantation de terrains d'expérimentation permettant aux acteurs régionaux de bénéficier, dans une logique d'échanges à double sens, des innovations du cluster. L'intégration du facteur développement durable n'est cependant ni homogène ni généralisée.

Les PME sont fortement représentées

Les clusters éco-technologiques se distinguent par une prédominance de PME, avec une part supérieure à 60%, et le plus souvent proche de 80-90%, dans les exemples étudiés. Cette concentration forte de PME, probablement liée à la relative jeunesse des secteurs et technologies, a conduit les clusters au développement d'outils et de services dédiés aux PME à l'image du programme « Meet the Buyer Event » d'Envirolink, dans lequel de grandes entreprises présentent aux PME une liste des technologies dont elles ont besoin.

L'implication des centres de recherche et de formation au sein des clusters est hétérogène mais le cluster d'Øresund, avec le principe de la « triple hélice », visant à impliquer à chaque étape de décision l'ensemble des acteurs de la triade universités, pouvoirs publics et entreprises pourrait être un modèle.

Synthèse des enseignements et des bonnes pratiques transférables

2-Que retenir sur l'organisation et la gouvernance des clusters éco-technologiques ?

L'éco-système des clusters est vaste

Les clusters éco-technologiques disposent d'un éco-système vaste d'acteurs dont les relations peuvent prendre des formes plus ou moins souples. L'éco-système propose en effet des services et outils complémentaires aux clusters et contribue à son développement. Les échanges entre les clusters et leur éco-système peuvent s'effectuer dans une logique de fertilisation croisée et d'échanges partagés (mise en place d'une base de données recensant les formations du territoire en libre accès en partenariat avec le groupement d'universités local, développement d'un parc technologique, promotion du cluster et du territoire à l'international) ou davantage prendre la forme de relations ponctuelles (avec les investisseurs par exemple).

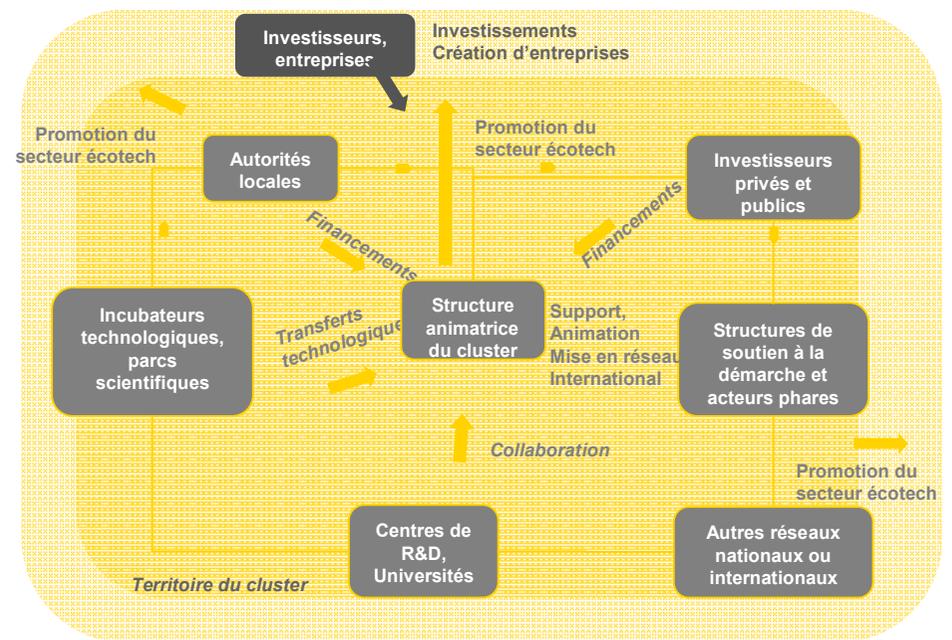
Comme précédemment évoqué, l'éco-système des clusters éco-technologiques se caractérise par une implication plus marquée des collectivités locales.

Les exemples internationaux permettent de souligner certaines faiblesses de l'éco-système français comme le tissu d'investisseurs (à l'inverse des Etats-Unis ou d'Israël), le tissu d'incubation et de transfert technologique (contrairement aux exemples internationaux qui disposent de services d'incubation de haut niveau dédiés aux éco-technologies) et le tissu de formation (intégré de façon hétérogène par les pôles).

Les clusters ne disposent pas encore d'une dimension internationale

Les clusters éco-technologiques présentent encore peu de partenariats et de collaborations au niveau international. Les collaborations avec d'autres clusters s'effectuant alors via des réseaux professionnels (comme l'EPIA) ou des réseaux de recherche (KIC). Les échanges s'effectuent davantage au niveau local, les clusters échangeant par exemple avec les autres réseaux du territoire dans le cadre de projets communs. Cet ancrage territorial fort des clusters peut probablement s'expliquer, outre leur relative jeunesse, par l'importance de la thématique éco-technologique au niveau local.

Exemple des constituants d'un éco-système local



Source : Ernst&Young, 2010

Synthèse des enseignements et des bonnes pratiques transférables

2-Que retenir sur l'organisation et la gouvernance des clusters éco-technologiques ?

Les budgets de fonctionnement sont principalement portés par les acteurs publics

Les clusters éco-technologiques disposent de budgets de fonctionnement principalement portés par le secteur public. Quelques clusters peuvent cependant s'auto-financer, même partiellement via les cotisations de leurs membres. Ces clusters sont néanmoins des clusters « business » nécessitant donc des moyens moins importants que des clusters « recherche ».

Il convient de noter également que les clusters étudiés disposent d'un budget propre pour financer certaines activités, notamment de recherche, à la différence des pôles français.

Les stratégies et structures de gouvernance ne se distinguent pas des clusters conventionnels

Les clusters éco-technologiques ne se distinguent pas dans leur structure de gouvernance des clusters plus conventionnels : ils disposent d'un comité de direction, de comités connexes et d'une équipe opérationnelle, chaque structure étant ensuite spécifique et adaptée aux moyens et objectifs des clusters. Certains disposent ainsi d'antennes locales ou internationales dans une logique de proximité des membres et de soutien à l'exportation et à l'attractivité.

Le comité de direction, classiquement, définit la stratégie du cluster en cohérence avec ses objectifs premiers (compétitivité par de la recherche, développement économique, attractivité), les autorités publiques (financeurs du cluster ou impliqués dans la démarche locale) et les atouts et opportunités du territoire.

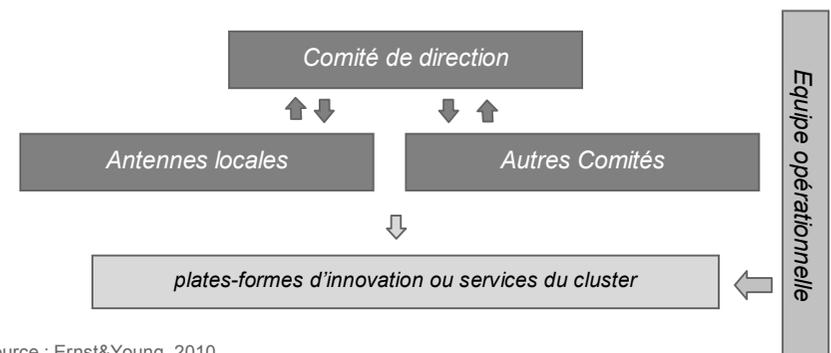
La stratégie peut être, à l'image du cluster Envirolink, définie suite à une étude stratégique des atouts et opportunités du cluster, régulièrement actualisée.

La stratégie est ensuite déclinée suivant des objectifs qualitatifs ou quantitatifs intégrant le plus souvent des objectifs en terme de développement économique (chiffre d'affaires, nombre d'entreprises installées sur le territoire, nombre d'emplois créés....) et au moins un objectif quantitatif.

La formation occupe une place clé dans les clusters éco-technologiques

Les clusters incluent la formation dans leurs actions et services via le soutien au développement de cursus spécialisés et adaptés dans les centres de formation du territoire, en particulier lorsque ces derniers sont représentés à chaque étape de décision dans la gouvernance même du cluster et en quasi-équivalence avec les pouvoirs publics et les entreprises (principe de la « triple hélice »).

Structuration type d'un cluster



Source : Ernst&Young, 2010

Synthèse des enseignements et des bonnes pratiques transférables

3-Que retenir sur les outils et services des clusters éco-technologiques ?

Les outils et services clés facilitent la diffusion des connaissances et la mise en relation d'acteurs

Les clusters éco-technologiques disposent de nombreux outils de mise en relation des acteurs intervenant à plusieurs niveaux :

- ▶ Des outils ayant pour but la mise en relation par un recensement des acteurs (recherche, entreprises et technologies, formation, réseaux) et la diffusion et le partage de connaissances par la réalisation de lettres d'information, par la mise à disposition de bases de données, cartographies, répertoires des acteurs du territoire ou d'organisation de séminaires thématiques
- ▶ Des outils ayant pour but de permettre aux porteurs de projets innovants d'identifier les financements disponibles tant publics que privés par la mise à disposition de catalogues des subventions et des financements publics accessibles et l'organisation d'ateliers de rencontre avec des investisseurs privés.

Ces outils sont particulièrement importants sur la thématique des éco-technologies, transversale à de nombreux secteurs et pouvant initier la mutation de secteurs plus conventionnels.

Le soutien à l'innovation se fait principalement par de la mise en relation et du financement

Les outils et services délivrés par les clusters éco-technologiques pour l'innovation et la R&D sont principalement basés sur l'identification et la mise en relation de partenaires pour des projets de recherche, le soutien à l'identification de financements publics ou privés, le soutien à l'émergence de projets innovants via l'organisation d'ateliers dédiés et la concentration d'acteurs au sein de parcs technologiques facilitant les échanges et l'émergence de projets innovants. Des fonds de financements spécifiques détenus par les clusters permettent également de soutenir efficacement des projets de recherche spécifiques. Il convient de noter que la majorité des clusters étudiés ne disposaient pas directement d'équipements structurants mais pouvaient s'appuyer sur ce point sur leur éco-système local.

Les outils et services pour le développement d'entreprises innovantes sont variés et fournis

Les clusters éco-technologiques ont pour la plupart des objectifs de développement économique du tissu local des éco-entreprises, et ce à la différence des pôles français dont l'objectif premier est le développement de la compétitivité par l'innovation.

Compte tenu de ces objectifs de développement économique, les clusters éco-technologiques proposent nombre de services aux différentes étapes de la vie des entreprises :

- ▶ Des services d'incubation pour les start-up : services d'hébergement, de conseil (par exemple soutien à la réalisation de plans de développement d'entreprises, d'études de marché) et de financement. Ces services sont accessibles via des incubateurs technologiques présents au sein des clusters ou sur leur territoire, ces incubateurs pouvant être dédiés afin d'être au plus près des spécificités des entreprises éco-technologiques.
- ▶ Des services de financements directs par le cluster, notamment pour l'amorçage, point sensible et critique pour les entreprises éco-technologiques
- ▶ Des services de mise en relation avec les acteurs clés de leur développement.
- ▶ Des services de veille technique, économique et législative, éléments clés pour les éco-technologies dont nombre émergent sous l'influence de politiques publiques ou de réglementations plus contraignantes sur les sujets environnementaux.

Synthèse des enseignements et des bonnes pratiques transférables

3-Que retenir sur les outils et services des clusters éco-technologiques ?

- ▶ Des services de soutien à l'exportation via des antennes étrangères, la mise en place de programmes de coopération, la visite de délégations étrangères ou la participation à des salons

La promotion du cluster est assurée par de nombreux outils et services

Compte tenu des objectifs de développement économique et d'attractivité de nombre de clusters éco-technologiques, ceux-ci disposent d'un panel d'outils de promotion et marketing

- ▶ Des outils de communication comme des sites internet denses (avec des encarts sur des projets, des entreprises, des actions ou des outils innovants ou remarquables), des plaquettes de présentation du cluster et de ses activités, une présence sur les nouveaux réseaux (comme les réseaux sociaux).
- ▶ Des outils de promotion comme l'organisation et la participation à des salons, la rencontre de délégations internationales, la mise en place de partenariats, le développement d'une marque générique pour les acteurs éco-technologiques du territoire ou la mise en place d'antennes du cluster à l'international

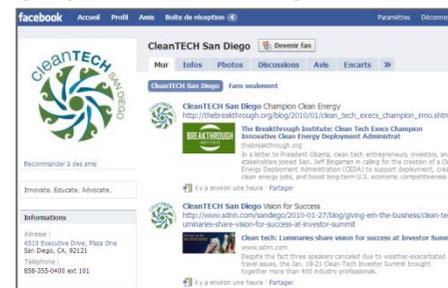
A noter que les clusters s'appuient le plus souvent sur les organisations locales de promotion du territoire (Invest In, agences économiques ...) pour promouvoir leurs activités.

Exemples de marques génériques



Exemples de communication originale : les réseaux sociaux

Le groupe CleanTech San Diego sur Facebook



Synthèse des enseignements et des bonnes pratiques transférables

Quelles recommandations pour les pôles français?

Positionnement thématique des pôles

1 Des pôles français qui couvrent des sujets spécifiques (énergies renouvelables, mobilité, textile, ...) et qui pourraient développer et renforcer leurs liens afin de faciliter l'émergence de projets innovants, à l'interface des pôles et de leurs thématiques, et de saisir de nouvelles opportunités de marchés

Place des pôles dans leur éco-système

2 Un ancrage territorial des pôles et des échanges et interactions avec leur éco-système dans une logique de fertilisations croisées (implication dans les Agenda 21 et Plan Climat territoriaux, rôles de consultation des pôles pour des appels d'offres spécifiques, structuration de filière, soutien au développement de cursus de formation, développement de plates-formes d'innovation et d'excellence...) à renforcer. La phase 2.0 des pôles et le Grand Emprunt devraient avoir un rôle majeur pour accentuer et intensifier les relations des pôles et de leur éco-système, notamment via le développement de campus rassemblant entreprises et centres de recherche et de formations, le développement d'instituts de recherche technologique et d'excellence et des projets structurants tels que les plates-formes mutualisées d'innovation.

3 Un positionnement des pôles de compétitivité comme des référents et plates-formes d'échanges pour la recherche et l'innovation mais également pour l'identification, le recensement, la mise en réseau, le développement et l'accompagnement des acteurs du monde de la recherche, de la formation, de l'industrie et des pouvoirs publics qui pourrait faciliter les fertilisations croisées sur des sujets par nature transversaux.

Stratégie et performance des pôles

4 Des stratégies de pôles de compétitivité qui pourraient plus systématiquement s'appuyer sur des études stratégiques et des analyses comparatives internationales afin de parfaire leur positionnement et leur compétitivité à l'image des pratiques de certains pôles français et internationaux.

5 Des objectifs et indicateurs des pôles français, fixés au sein de leur contrat de performance, qui incluent les indicateurs DGCIS mais pourraient gagner à intégrer davantage des indicateurs de marché (création de valeur, nombre d'emplois, chiffre d'affaires, rentabilité, marge,...) ou de développement durable (gain carbone,...) en cohérence avec une éventuelle intégration, dans leurs objectifs, du développement d'entreprises, d'attractivité du territoire ou de prise en compte du développement durable.

6 Des pôles qui peuvent, en complément de leur objectif de développement de la compétitivité par l'innovation, renforcer leurs actions pour le développement d'entreprises et le développement économique des territoires (partenariats PME-Grande Entreprise, rencontres d'investisseurs, soutien à l'internationalisation, identification des acteurs régionaux, structuration de filière, animation de filière régionale...). A ce titre, la déclinaison au contexte français du double périmètre d'activité (membres et ensemble du territoire) du cluster CleanTech San Diego pourrait être étudiée de façon approfondie

Mode de gouvernance des pôles

7 Une proximité par rapport au terrain qui pourrait être accrue via la mise en place d'antennes locales par les pôles, servant de relais à leurs actions et services et à l'identification et au recrutement de nouvelles entreprises. Ces antennes locales pourraient éventuellement prendre la forme de relais au sein des réseaux consulaires ou des agences de développement économique.

8 Une place des universités dans les pôles de compétitivité hétérogène (membres du Conseil d'Administration mais inégalement impliqués dans les projets) qui pourrait être renforcée dès la genèse des projets et à chaque étape de son développement à l'image de ce qui a pu être observé dans les pays nordiques avec le principe de triple hélice (représentativité quasi-équivalente de la triade université, entreprises, pouvoirs publics dans les instances de décision). La formation est par ailleurs un élément clé pour le développement des éco-technologies et l'adaptation des métiers et compétences : les éco-technologies nécessitent des formations continues et professionnelles adaptées afin de permettre et d'accélérer la mutation des secteurs industriels plus conventionnels tels que le bâtiment. L'implication des pôles sur ces sujets pourrait être renforcée via, par exemple, la labellisation de formations, l'identification des formations du territoire ou le soutien à l'émergence de cursus répondant aux besoins des acteurs.

Synthèse des enseignements et des bonnes pratiques transférables

Quelles recommandations pour les pôles français?

Financement et soutien de l'innovation

9 Un soutien à l'innovation et la R&D qui pourrait être renforcé notamment via une enveloppe de financement complémentaire et qui permettrait la structuration des filières éco-technologiques nationales. Le Grand Emprunt qui prévoit l'allocation de 300 M€ (sur toute la période) à des grands projets de R&D ayant pour vocation à structurer les filières industrielles et renforcer leurs positions sur les marchés porteurs pourrait être un élément de réponse pour les éco-technologies.

Outils de mise en réseau

10 Un déploiement renforcé et généralisé des outils de mise en réseau et d'identification des acteurs privés et publics (répertoires, base de données, cartographies) pourrait être mis en œuvre par les pôles français. Ces outils assurent en effet une centralisation de données sur les éco-activités du territoire (acteurs, formations, financements, etc.) par les pôles de compétitivité, facilitant ainsi la diffusion et le partage des savoir-faire entre les acteurs et positionnant les pôles comme des référents sur ces sujets.

Promotion de la démarche et partenariats

11 Des collaborations et échanges pour les pôles éco-technologiques français qui pourraient être accrus en s'appuyant notamment sur les réseaux inter-pôles existants, afin de faciliter le transfert de connaissances et de bonnes pratiques et l'émergence de projets aux interfaces des pôles, ou via la mise en place de co-labellisation ou de plates-formes mutualisées.

12 Des échanges et partenariats qui pourraient être davantage développés au niveau local et national puis à l'international et davantage sous l'angle « business » (installation d'investisseurs, développement d'opportunités marchés, soutien à l'export).

13 Une démarche marketing et de promotion des pôles qui pourrait être renforcée en continuant à tisser des liens avec les agences de promotion de leur territoire et en mettant en valeur les projets démonstrateurs et les équipements structurants dont ils disposent, en particulier les plates-formes d'innovation. Le volet « plates-formes mutualisées d'innovation » du Grand Emprunt, doté d'une enveloppe de 100 M€ devrait permettre de développer ces structures au sein des pôles français. Leur mise en valeur par la communication (plaquettes, visites de délégations étrangères, organisation et participations à des salons etc.) est à mettre en œuvre pour développer l'attractivité des pôles français et leur rayonnement à l'international mais également afin de favoriser l'implantation de centres de recherche privés et d'entreprises innovantes sur le territoire du pôle.

Synthèse des enseignements et des bonnes pratiques transférables

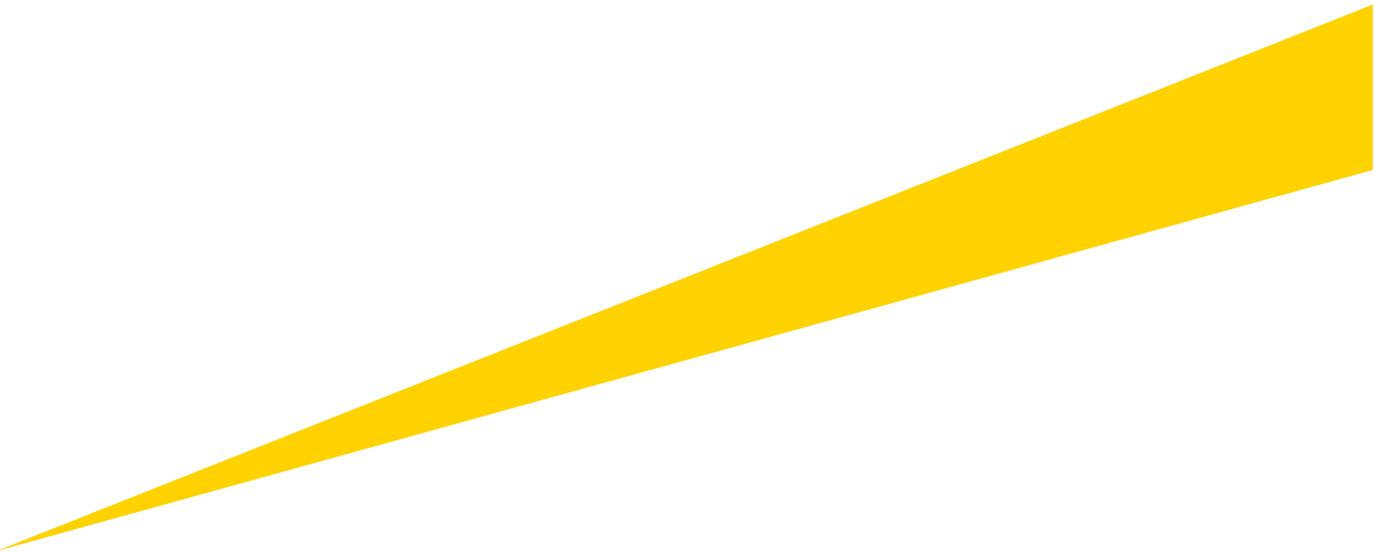
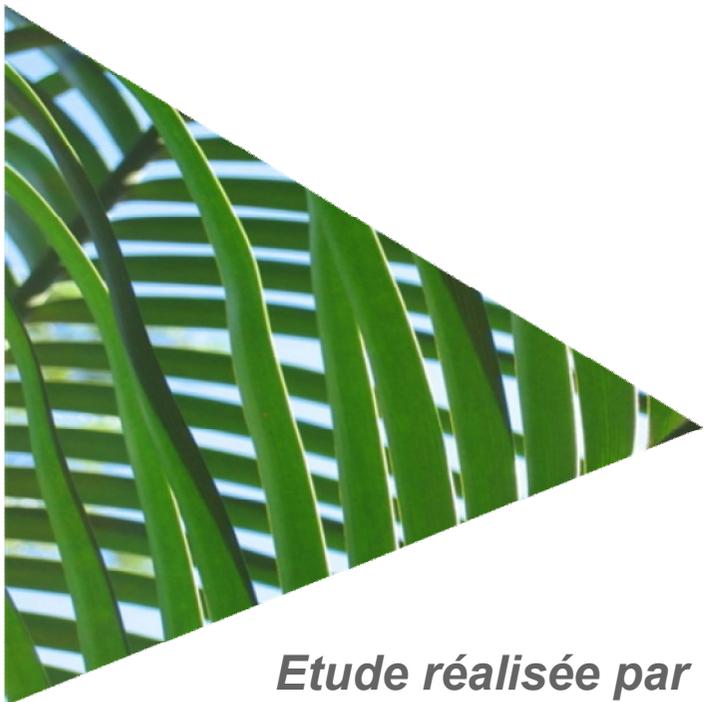
Quelles recommandations pour les pôles français?

Soutien des PME innovantes

Des outils et services de soutien au développement d'entreprises innovantes dans les éco-technologies qui pourraient être renforcés et généralisés dans les pôles français :

- 14 Des outils et services de veille technologique, économique et législative aux éco-entreprises. La législation est en effet un des moteurs du développement des éco-technologies mais peut s'avérer être un frein si elle est mal ou trop tardivement assimilée par les entreprises.
- 15 Des outils et services de financement : les jeunes entreprises innovantes dans les secteurs des éco-technologies rencontrent des freins liés à l'amorçage de leurs projets (passage d'un chiffre d'affaires de 200 k€ à 1 M€) due en partie à une certaine faiblesse de l'éco-système des pôles sur le tissu d'investisseurs. Les pôles de compétitivité pourraient accompagner ces jeunes entreprises à candidater au futur Fonds Stratégique d'Amorçage qui sera financé par le Grand Emprunt à hauteur de 400 M€,.
- 16 Des outils et services pour soutenir la valorisation de la recherche et les transferts technologiques au sein des PME :
 - ▶ soutien des initiatives de création d'incubateurs privés par les entreprises leaders des filières éco-technologiques, comme observé sur certains clusters éco-technologiques internationaux
 - ▶ mise en réseau des centres de recherches publics porteurs de projets éco-technologiques avec la future création des 12 Sociétés d'Accélération du Transfert Technologique (SATT) qui seront financées notamment par le Fonds National de Valorisation, doté d'un milliard d'euros par le Grand Emprunt (ces structures de droit privé auront pour vocation à s'autofinancer au bout d'une dizaine d'années)

- 17 Des outils de concentration géographique d'acteurs des éco-technologies pour faciliter la mise en réseau et le développement des PME innovantes dans ces secteurs : le développement de campus d'excellence et d'Instituts de Recherche Technologique devant former des campus d'innovation technologique de dimension mondiale, plates-formes interdisciplinaires (recherche publique, industrie)
- 18 Des outils et services dédiés aux PME leur assurant un soutien pour l'identification de partenaires de financement, et une meilleure intégration dans les pôles. La constitution de chartes PME – grands comptes, développées par certains pôles français, pourrait ainsi être généralisée, comme les pratiques de partenariats entre PME et Grandes Entreprises observées à l'international.
- 19 Des services d'accompagnement à l'exportation pour leurs PME en s'appuyant notamment sur la création d'antennes internationales ayant pour vocation à promouvoir le cluster à l'international mais également de prospecter les marchés potentiels à l'étranger pour les PME éco-technologiques du cluster et de leur donner accès à des financements multilatéraux.



Etude réalisée par **ERNST & YOUNG** *pour le compte du*
Quality In Everything We Do



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer